



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 23 juin 2025

L'assemblée est convoquée le lundi 23 juin 2025 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 avril 2025 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. PM 01/25 : Préavis relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ;
4. PM 04/25 : Préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2024 ;
5. PM 05/25 : Préavis relatif aux comptes communaux 2024 ;
6. Election du bureau ;
7. Election de la commission des finances ;
8. Election de la commission de gestion ;
9. Election d'un(e) membre à la commission PECC par suite de la démission de Madame Claudia Witte ;
10. Propositions individuelles ;
11. Divers ;

Verre de l'amitié

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Evelyn Amacker et, Manfred Elmer, la secrétaire est Sabrina Broggi.

L'appel fait constater la présence de 32 conseillers. 3 conseillers sont excusés, 3 conseillers sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

Bernard Treboux remercie les conseillers ainsi que les auditeurs.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 02 avril 2025 ;

Claudia Witte, informe qu'elle n'est pas contente que le courrier faisant suite à son intervention lors du conseil du 02.04.2025 ne soit pas joint au PV.

Olivier Ramel, fait la même constatation concernant l'intervention qu'il a faite concernant le *préavis 01/25 relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)*. Le préavis a été renvoyé au conseil du 23 juin 2025, mais le courrier lu par Olivier Ramel aurait dû être joint au PV du conseil du 02 avril 2025.

Bernard Treboux, informe que les 2 textes seront rajoutés au PV du 02 avril 2025.

Le PV est refusé et sera renvoyé aux conseillers avec les modifications demandées.



2. Communication du bureau et de la municipalité ;

Pour le bureau : Il n'y a pas de communication

Bernard Treboux, informe l'assemblée que 2 conseillers à nouveau absents ce soir et déjà absents lors du dernier conseil sans s'être excusés recevront une lettre de la part du bureau du conseil avec un avertissement et s'il y a encore une absence non excusée, une amende leur sera envoyée selon les compétences municipales.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

3. PM 01/25 : Préavis relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ;

Bernard Treboux, vu que le préavis a été renvoyé à ce conseil, la parole est donnée à la municipalité afin de répondre aux questions qui ont déjà été posées, et ensuite la parole sera donnée aux conseillers.

Denis Currat, donne réponse aux questions qui ont été posées lors du dernier conseil et informe qu'à la suite du report de la votation du préavis 01/25, la municipalité a contacté les services cantonaux pour avoir les informations nécessaires. En date du 13 mai, un courrier a été reçu en réponse de la part de la DGTL, un courrier dont la réponse n'était pas très claire, ce qui a produit un nouveau doute. La semaine suivante, la municipalité est revenue auprès de la DGTL, dont ceux-ci n'étaient pas d'accord avec la DGFP, afin d'avoir un éclaircissement sur ce qui n'était pas clair. Le 11 juin, en l'absence de réponse, la municipalité a téléphoné au directeur général de la DGTL qui a fourni des informations qui contredisaient le courrier du 13 mai. Un courrier écrit a été demandé afin d'avoir des réponses à présenter lors du Conseil, mais malgré un rappel le vendredi 20 juin et un le 23 juin au matin, il n'y a pas de réponse écrite de la part de la DGTL.

Denis Currat, informe que, par souci de transparence et d'informations plus complètes que possible, voici les informations qui ont été données par téléphone de la part du directeur général de la DGTL.

Dans le raisonnement présenté il y a 3 cas différents :

1. Pour une commune sans zone d'activité, un refus n'aura pas d'impact sur la stratégie régionale, non pas pour Bassins, mais pour la stratégie régionale dans sa globalité pour les 47 communes membres qui votent sur le préavis.
2. Si une zone d'activité locale se trouve sur la commune et que le projet prévoit de maintenir cette zone, le canton estime que même en cas de refus du conseil, la stratégie régionale n'est pas remise en question. Toutefois, vu que ce n'est pas très clair mais que le préavis prévoit une unanimité nécessaire, la solution mise en avant par le canton, est de faire revoter toutes les parties prenantes. (Les autres communes, devraient à nouveau voter pour valider).
3. S'il y a une zone d'activité locale ou régionale déjà présente dans une commune et qu'il y a une extension ou une modification prévue dans la stratégie, si une commune refuse, l'entier du plan régional est remis en question.

En conclusion, si une commune refuse la stratégie, celle-ci confirme ne pas vouloir de zone, on est dans de l'interprétation.

En ce sens, il est dit que le refus d'un objet ne peut pas se comprendre comme un refus partiel mais un refus global. Le Canton explique que cette interprétation d'un potentiel refus provient des législations supérieures, notamment fédérales, qui imposeraient une coordination régionale des zones.



Denis Currat, informe maintenant des conséquences en cas d'un refus du préavis 01/25 de la stratégie régionale pour Bassins.

Le Canton estime que, selon les explications reçues, si Bassins refuse la stratégie, cela signifie que Bassins refuse d'avoir des zones dans un proche avenir. Et au niveau de la stratégie régionale, a priori, selon le canton, il n'y aurait pas de conséquences au niveau du district.

Denis Currat, rappelle que toutes ces informations ont été reçues uniquement oralement et qu'il n'y a pas de confirmation écrite.

Le président ouvre la discussion.

Maurice Treboux, fait remarquer que la réponse du directeur général M. Turatti est quelque peu lacunaire.

Mais le plan directeur cantonal a sa stratégie et prévoit que « Le plan peut être adopté par le Conseil d'État même s'il n'a pas été adopté par toutes les communes d'une région définie par la présente ligne d'action. Dans pareil cas, le plan ne s'appliquerait qu'aux communes qui l'ont adopté. Pour les communes qui ne l'ont pas adopté, celle-ci ne ferait pas partie du système de gestion des zones d'activités ».

Ce document fourni par la société de développement économique du gros de Vaud, car la commune de Oulens-sous-Echallens se trouve un peu dans la même situation que Bassins, car ils ont refusé le plan il y a environ 1 mois. Oulens-sous-Echallens est une zone d'activité artisanale depuis plus de 50 ans et actuellement, il y a un magasin qui vend du matériel agricole léger. Avec ce plan, ils espéraient légaliser cette zone en plein milieu de la campagne. La démarche n'avait jamais été faite avant, par souci de refus et de devoir expulser les gens qui exploitaient depuis plus de 50 ans cette parcelle.

Olivier Ramel, Trouve cette situation hallucinante. Si on vote oui pour nous, ce sera non définitivement vu que toute la stratégie explique bien que ce ne sera plus jamais possible d'avoir une zone artisanale. Où ont dit non et on sera puni, puisque notre vote ne comptera pas vraiment et on n'en fera plus partie.

Mais en votant non, on pourra toujours essayer de se battre, même si c'est long et compliqué, pour faire changer ça. Si on avait dans le but de faire une zone artisanale, mais on aurait peut-être plus de chance plutôt que si on avait accepté.

Anne Genevay-Bolay, demande quel est le délai de réponse.

Denis Currat, informe que nous avons déjà dépassé celui-ci, le délai était semble-t-il au 31.12.2024

Anne Genevay-Bolay, demande combien de commune ont déjà validé ce préavis.

Denis Currat, répond qu'il y a 46 communes qui ont répondu.

Evelyn Amacker, demande pourquoi les réponses reçues oralement contredisent le courrier reçu en date du 13 mai 2025, quelles sont les différences entre ces deux réponses.

Denis Currat, répond que sur la remise en cause globale, dans le courrier il y avait clairement un refus de prise de position car ce n'était pas clair pour eux. Et que les réponses ont été données oralement par M. Turatti le 11 juin 2025.

Francois Martignier, demande si c'est bien juste que les 46 communes du district ont accepté et qu'il n'y a que Bassins qui est encore en attente.

Denis Currat, répond que c'est bien juste.



Il n'y a plus de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis 01/25 relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA),
Vu le rapport de la commission d'urbanisme,
Où les conclusions du rapport de la commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

Le préavis 01/25 relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) est refusé :
par 19 Non, 4 Oui et 8 Abstentions

4. PM 04/25 : Préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2024;

François Martignier donne lecture du rapport de la COGEST

André Dunand, donne réponse à la COGEST concernant le budget non utilisé pour la "sécurité routière", en informant que les panneaux en bois 30 km/h devaient être faits par l'institution l'Espérance à Etoy, mais malheureusement, par manque de ressources de leur part, le travail n'a pas pu se concrétiser.

Le président ouvre la discussion.

Stéphane Martin, remercie pour le travail qui est fait par les commissions ainsi que la municipalité, les rapports ainsi que les chiffres sont clairs et compréhensibles, c'est un travail incroyable alors merci.

Il n'y a plus de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis 04/25 relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion 2024,
Vu le rapport de la Commission de gestion,
Où les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La Commission de gestion propose au Conseil communal :

de donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'année 2024.

Le préavis 04/25 relatif à la gestion de l'année 2024 est accepté à l'unanimité.



5. PM 05/25 : Préavis relatif aux comptes communaux 2024,

François Martignier, donne lecture du rapport de la COGEST

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée

Le président ouvre la discussion.

Stéphane Martin, demande si un jour dans les comptes, la valeur de la forêt sera revue à la baisse.

Denis Currat, informe qu'effectivement, si ça doit bouger, ce sera revu à la baisse. Actuellement, la municipalité est en train de refaire le plan de gestion des forêts pour les 10 années à venir, ce qui sera une très bonne base de travail pour réestimer la valeur de celles-ci.

Le plan de gestion des forêts consiste à regarder la capacité qu'il y a au niveau de l'exploitation, des coûts d'entretien liés à la dégradation de la forêt. Ces charges et revenus vont permettre de savoir ce qui est possible de retirer de la forêt, pour pouvoir estimer clairement ce qui peut être tiré d'une forêt et donc de sa valeur.

Richard Vez, demande une explication concernant le compte des *"investissements du patrimoine administratif"* sur le 1er point *"centrale thermique Les Plattets"*, ce que c'est le solde au 31.12.2024 de Chf 799'600.00 vu sauf erreur, qu'il n'y a plus de centrale thermique. Est-ce que l'on a hérité des dettes et rien d'autre ?

Marc Mazzariol, confirme l'existence d'une chaufferie au Plattets. Il est juste que les chaufferies ont été vendues à la Romande Énergie. Ceux-ci ont un DDP pour pouvoir les utiliser et, comme mentionné, la municipalité a décidé de conserver la dette qui est associée, voilà pourquoi celle-ci est toujours dans les comptes. Cependant, Romande Énergie paie un montant de CHF 38'000.00 par année pour le DDP, ce qui correspond à l'utilisation de la surface de ces lieux. À savoir aussi, Romande Énergie conserve les bénéfices auprès des habitants sur l'énergie facturée.

Il n'y a plus de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis 05/25 relatif aux comptes communaux 2024,
Vu le rapport de la Commission de gestion,
Où les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil communal :

1. D'adopter les comptes et le bilan de la bourse communale pour l'année 2024 tels que présentés, avec un excédent de recettes de Chf 2'651.55 reporté au compte capital, ce dernier se montera dès lors à Chf 633'777.06,
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale,
3. De relever la commission de son mandat,

Le préavis 05/25 relatif aux comptes communaux 2024 est accepté à l'unanimité

Denis Currat, en son nom et celui de ses collègues, remercie pour le résultat des 2 votes ainsi que pour les échanges qu'il y a eu avec les commissions. Des échanges calmes, sereins et fort agréables.



6. Election du bureau ;

Bernard Treboux, passe la parole au 1er vice-président pour l'élection du président.

Richard Vez, demande si quelqu'un est intéressé ou aurait quelqu'un à proposer pour la place de président.

Bernard Treboux, reprend sa place de président après réélection par acclamation.

Sont élus pour un nouveau mandat d'un an et par acclamations :

A la présidence :	Bernard Treboux (élu tacitement)
1 ^{er} vice-président :	Richard Vez
2 ^{ème} vice-président :	Anne-Marie Badel
Scruteurs :	Evelyn Amacker et Manfred Elmer
Scruteurs suppléants :	Antonin Treboux et William Rochat

7. Election de la commission des finances 7 conseillers :

Sont élus par acclamations :

Stéphane Martin
Anne Genevay-Bolay
Nathalie André
Carina Huguenin-Benjamin
Martignier François
Claudia Witte

Bernard Treboux, informe qu'une personne supplémentaire sera élue au prochain conseil.

8. Election de la commission de gestion :

Sont réélus par acclamations :

Evelyn Amacker
Fabienne Gregersen
François Martignier
Floriane André
Etienne Mercet
Laure Treboux
Hugues Rubattel

9. Election d'un(e) membre à la commission PECC :

Maurice Treboux ainsi que Marco Kirschbaum sont intéressés à intégrer la commission PECC.
L'élection se fait à bulletin secret.

Maurice Treboux est élu avec 21 voix.



10. Propositions individuelles ;

Bernard Treboux, informe qu'il a reçu un postulat et passe la parole à Guillaume Hayoz.

Guillaume Hayoz, donne lecture du postulat pour "Etude de l'adhésion de la commune de Bassins à l'organisation Région de Nyon. *"V/postulat en pièce jointe"*

Bernard Treboux, remercie Guillaume Hayoz et informe que c'est bien un postulat car c'est de la compétence du Conseil communal. L'adhésion devra être votée par le conseil.

Bernard Treboux, donne lecture de l'article 61.-

Art. 61.- Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération.

Il peut soit :

- **Renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres le demande ;**
- **Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.**

Le président ouvre la discussion.

Claudia Witte, demande quelles sont les raisons pour lesquelles Bassins n'adhère pas à cet organisme et est-ce que c'est la 1^{ère} tentative de demande d'adhésion.

Guillaume Hayoz donne réponse qu'il n'a pas de raison exacte à savoir pourquoi Bassins ne fait pas partie de « Région de Nyon ». Il y a beaucoup de légendes, ne sachant pas si c'est une bonne ou mauvaise idée d'en faire partie, voilà la raison de ce postulat.

Sylvie Elben, informe qu'elle n'était pas encore conseillère communale quand Bassins a quitté le conseil régional. Une fois au conseil communal, Sylvie Elben informe qu'elle avait remis le projet sur la table et invité le président du conseil régional afin qu'il puisse venir présenter cette organisation aux conseillers. Il y avait aussi la présence d'un journaliste afin d'animer un débat entre la commune de Bassins et le conseil régional. Donc pourquoi ne pas refaire venir quelqu'un pour avoir des explications et pouvoir poser des questions. À la suite de cela, les conseillers avaient à nouveau refusé de rentrer dans cet organisme.

Il n'y a plus de question, la discussion est close.

Bernard Treboux, demande si le conseil communal est d'accord de prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la municipalité.

Le conseil communal de Bassins décide :

Le postulat est renvoyé à la municipalité avec 29 OUI et 2 Abstentions.



11. Divers ;

Nathalie André, demande s'il est possible de faire le nécessaire afin que les voitures ne se garent pas sur le petit chemin derrière l'école, c'est insupportable et de plus nous avons la chance d'avoir une commune avec beaucoup de places de parc pour venir chercher les enfants.

Marc Mazzariol, informe qu'effectivement il y a même des gens qui arrivent se garer entre les pôles cônes. La commune va essayer de remettre un peu d'ordre. Ils ont pris contact avec la police afin de prendre quelques mesures nécessaires afin de sensibiliser les gens. Chaque année, des courriers d'information sont distribués à travers les écoles et aux parents. La commune fait aussi quelques contrôles, mais en général les gens répondent que c'est la première fois et que ça tombe le jour où ils sont pressés. Donc des mesures un peu plus sévères vont être prises.

Guillaume Hayoz, demande ce qui empêcherait d'ouvrir l'accès aux déchets verts un jour supplémentaire dans la semaine, vu que la pesée n'est plus nécessaire.

Marc Mazzariol, informe qu'il y a effectivement des horaires pour ce genre de déchets, mais qu'il faut savoir que de toutes les déchetteries de la région, Bassins est de loin celle qui est la plus ouverte. Pour les déchets verts, les encombrants, il a été observé que le tonnage a quand même augmenté et que si les horaires d'accès sont plus élargis, il risque d'y avoir beaucoup plus de volume et il n'est pas possible de mettre quelqu'un la semaine pour contrôler ce que les gens viennent y déposer.

Guillaume Hayoz, informe qu'il parle uniquement des déchets verts car dans son souvenir, il n'y a pas de coûts pour ceux-ci vu qu'il y a un programme de rétribution

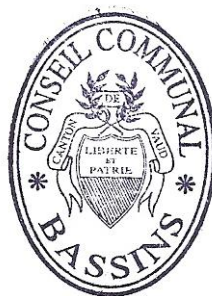
Marc Mazzariol répond qu'il y a deux types de déchets, le compost qui, lui, n'est pas très cher et pour les déchets verts, le volume est plus important et pour le moment il n'y a pas de subvention pour ce genre de déchets. La rétribution est uniquement sur le compost afin que les gens ne les mettent pas dans les sacs poubelles car le compost génère vite de grands volumes d'eau.

André Dunand, donne réponse à la demande de Floriane André concernant le marquage dans le centre du village. Le marquage est prévu pour la fin du mois de juin et mi-juillet.

La séance est levée à 21h40 et l'assemblée est conviée au fond de la salle pour un petit verre de l'amitié.

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina

Secrétaire